

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la publication d'une communication relative à l'approbation d'une modification standard concernant le cahier des charges d'une dénomination dans le secteur vitivinicole visée à l'article 17, paragraphes 2 et 3, du règlement délégué (UE) 2019/33 de la Commission

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 104 du 4 mars 2022)

(2023/C 202/15)

Page 39, au troisième alinéa:

au lieu de: «Languedoc / Coteaux du Languedoc»,

lire: «Languedoc».

Page 40, au point 1 «Dénomination(s)»:

au lieu de: «Languedoc

Coteaux du Languedoc»,

lire: «Languedoc».
